

FINANCIER

Dans le prix annoncé :

- Est-ce qu'il y a des charges communes et/ou individuelles, voire les 2?
- Est-ce que ces charges sont incluses dans le loyer?
Si OUI : le sont-elles toutes? Si pas, lesquelles ne sont pas comprises?
Si NON : quel est le montant des provisions? Est-ce qu'il y a un relevé individuel des compteurs?
- Si c'est un appartement en colocation, est-ce qu'il y a une taxe « seconde résidence »?
- Est-ce que les taxes sont comprises?
(Les taxes sont différentes d'une commune à l'autre, renseigne-toi auprès du propriétaire.)

Est-ce qu'il y a une garantie locative à verser:

- Sur un compte bloqué au nom du locataire? Il s'agit d'un compte spécial créé à cet effet. Il faut les signatures du proprio et du locataire pour le débloquer.
- Quel en est le montant ? *(En général, le maximum légal est de 2 mois de loyer.)*

Est-ce que les assurances sont prises en charge?

EN PRATIQUE

- Peut-on déplacer le mobilier, repeindre, accrocher des choses au mur?
- Peut-on fumer dans le kot?
(On se permet de te rappeler quand même que fumer est mauvais pour la santé, surtout à l'intérieur.)
- Les visiteurs sont-ils autorisés?
(question d'assurance)
- Y a-t-il une limite pour l'utilisation des douches?
(durée, réserve d'eau...)
- Peut-on avoir le numéro de téléphone du proprio?
- Comment cela se passe-t-il s'il y a un souci, s'il faut effectuer une réparation dans le kot?
- Le proprio compte-t-il bien nous prévenir quand il désire faire une visite?
(Pour info, il ne peut pas entrer dans ta chambre en ton absence sans ton autorisation)
- Peut-on faire ensemble l'état des lieux, le signer et en garder chacun une copie?
- Le proprio peut-il me fournir le certificat Performance Énergétique des Bâtiments?
(Une mauvaise PEB augmente le montant des charges. Penses-y, surtout si elles ne sont pas comprises dans ton loyer.)
- Comment cela se passe-t-il au niveau du nettoyage des communs?
Qui en a la responsabilité?

LE BAIL

- Quelle est la durée du bail?
Peut-on le lire ensemble avant de le signer?
- Y a-t-il une clause de résiliation anticipée?
(pour arrêter le bail pendant l'année en cours)
- Est-ce que je peux me domicilier au kot?
(Si tu peux te domicilier au kot, il n'y a pas d'obligation pour le propriétaire d'ouvrir un compte bloqué pour la garantie locative. La garantie peut alors être de 3 mois.)
- Quand est-ce que je peux avoir les clés?
A qui et quand les remettre à la fin du bail?



EN KOT ?

Télécharge ton manuel de survie sur www.latitudejeunes.be
Ligne du temps de l'étudiant, planning...
Suis-nous sur [facebook/latitudejeunes](https://www.facebook.com/latitudejeunes)